

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

**Présents :** Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Jean-Michel DUBOIS (suppléant de Véronique MAISON) - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

**Absents :** Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY

**Pouvoirs :** Daniel ALLANIC donne pouvoir à Jacques BALOUP  
Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Rémi GAUTHERON

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER**

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	33
Votes Pour :	33
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

**N° 11/2023**

**Objet : Compte de gestion**

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID : 089-200047181-20230331-DE11\_2023-DE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY